
PRÉSENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTÉ-
RIEURES, DE LA SÉCURITÉ ET DE
LA DÉFENSE

LE DÉCRET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

N° 145 /PR/MAISD-P. - ANNÉE 1963

SOMMAIRE :

Nomination.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

VU la loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-
tution de la République du Dahomey ;

VU la loi n°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la
liste des Emplois Supérieurs de la République du
Dahomey dont la nomination des titulaires est
faite par le Président de la République, le Con-
seil des Ministre étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service,

SUR la proposition du Ministre des Affaires Inté-
rieures, de la Sécurité et de la Défense ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

AMPLIATIONS :

- ORIGINAL I
- FOND I
- MAISD 4
- MEFP I
- MPT I
- MJL I
- SSON IO
- SCAN IO
- DP 2
- 5
- I
- I
- I
- I
- TRESOR I
- INFO-RADIO I
- S/P.ADJOHON I
- INTERESSE I

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur SENOU Missiho François, Agent
de Bureau de 1° classe en service à la Sous-Préfec-
ture d'Adjohon est nommé Chef d'Arrondissement de
DANGBO.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui aura effet à com-
pter de la date de prise de service de l'intéressé,
sera enregistré, publié et communiqué partout où
besoin sera ./.-

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

H. MAGA.-

Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense,

M. AROUNA.-